

## FRAIS PROFESSIONNELS : UN ACCORD NATIONAL QUI PROTEGE



La suppression des commissions paritaires au profit du CSE permet aux directions de fixer unilatéralement les barèmes de remboursements (kilomètres, repas, hôtel...)

La CFDT, pour protéger l'ensemble des salariés du réseau et éviter des mesures unilatérales, a négocié un accord national:

- Des remboursements de kilomètres sans une seconde tranche au rabais ;
- Des souplesses pour utiliser son véhicule personnel ;
- Des revalorisations automatiques selon des indicateurs incontestables.

# J'ADHERE

## JE SOUTIENS UN SYNDICAT QUI OBTIENT DES DROITS POUR MOI

Je soussigné(e) :  O Mme /  O Mr

Nom et prénom : ..... Né(e) le : ..... / ..... / .....

Service/Agence : ..... Cadre :  O oui /  O non

Adresse personnelle : .....  
.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél prof : ..... Tél mobile : .....

Courriel : .....

**Demande mon adhésion à la CFDT et m'engage à payer régulièrement ma cotisation syndicale.**

J'autorise la CFDT à prélever le montant de ma cotisation sur mon compte dont IBAN ci-après (joindre RIB) :

IBAN : .....

BIC : .....

Cotisation mensuelle ouvrant droit à un crédit d'impôt\* = salaire annuel net imposable X 0,75% divisé par 12, soit .... , .... € par mois (actualisation chaque année en fonction de l'évolution moyenne des salaires).

Fait à ..... , le ..... / ..... / .....

Signature :

•66% du montant de votre cotisation

## CONTACT

Délégué Syndical CFDT – 00 00 00 00 00  
Délégué Syndical CFDT – 00 00 00 00 00  
Délégué Syndical CFDT – 00 00 00 00 00  
Délégué Syndical CFDT – 00 00 00 00 00  
Délégué Syndical CFDT – 00 00 00 00 00  
Délégué Syndical CFDT – 00 00 00 00 00